



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 12 septembre 2025

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 01 septembre 2025, réf N° **3A/2025/2752/136**, la société

### ROCKHAL-CENTRE DE MUSIQUES AMPLIFIEES

a eu l'autorisation pour l'utilisation d'articles pyrotechniques pendant le concert "Monumental Tour" en plein air - site "Open Air Belval/Rockhal" à Esch-sur-Alzette, numéro cadastraux 1884/17671.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **12 septembre 2025 au 22 octobre 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Marion Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz